

Délibération n° 2026-16

Objet : Subvention de fonctionnement 2026 aux établissements de formation

Campus des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire

Membres en exercice :	19
Présent.e.s :	17
Pouvoir.s :	2
Absent.e.s :	0
Votant.e.s :	19

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique [Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 09/03/2026
- date de publication : 09/03/2026

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le vingt-sept février, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présent.e.s :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Madame Slavica TANKOSKA.

Ont donné pouvoir :

Madame Christine BOULAY à Madame Slavica TANKOSKA, Monsieur Matthieu TABURET à Monsieur Géraud PAPON.

A été élu.e secrétaire de séance à l'unanimité :

Madame Eugénie TERRIEN.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 037-213701790-20260305-DELIB_2026_16-DE



S²LO

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 037-213701790-20260305-DELIB_2026_16-DE



Monsieur le Maire expose :

La commune a été destinataire, en date du 4 novembre 2025, d'une demande de subvention émanant de l'organisme de formation Campus des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire.

Outre la formation dispensée dans son établissement, le Campus des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire met en œuvre un projet éducatif qui concourt à l'éducation à la citoyenneté des apprenants, favorisant le vivre ensemble, la découverte et la réflexion de sujets sociétaux. Les équipes d'animation et pédagogiques mettent en place, en ce sens, des actions socioéducatives.

Cette activité, distincte de la formation professionnelle, nécessite des moyens pour lesquels l'établissement sollicite une subvention.

Il est proposé d'attribuer à cet établissement une subvention à hauteur de 44 euros par élève apprenti domicilié à Parçay-Meslay.

CONSIDÉRANT que le Campus des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire compte, parmi ses inscrits, 5 élèves apprentis résidents de Parçay-Meslay ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les actions de ce centre de formation à la faveur des jeunes parcellons ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2131-11 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10 ;

VU l'avis de la Commission Sport, Vie locale et associative en date du 3 février 2026 ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 11 février 2026 ;

Sur le rapport de Monsieur Bruno FENET, Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution au Campus des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire une subvention d'un montant de 220 €, au titre de l'année 2026 ;

- **DIT** que ces dépenses seront imputées au chapitre 65 - Article 65748 de la section de fonctionnement du budget de l'année 2026.



Secrétaire de séance,

Eugénie TERRIEN



Le Maire,
Président la séance,

Bruno FENET